Le tourisme Social et Solidaire

Commander ses chèques vacances ou chèques culture, réserver un voyage ou un hébergement proposé par le CSE est devenu une habitude pour tou-te-s les agent-e-s de Pôle Emploi Bretagne.

Mais combien savent d'où viennent les Activités Sociales et Culturelles ? Comment sont-elles gérées ? Qui les finance ?

Tout au long de l'été la CGT vous propose de découvrir ou de redécouvrir les Activités Sociales et Culturelles dans sa communication « Un été culturel avec la CGT Pôle Emploi Bretagne »

Cette semaine : le Tourisme Social et Solidaire

Comme nous l'avons vu dans les épisodes précédents, le temps libre des Français-e-s ne cesse d'augmenter, grâce notamment aux conquis sociaux gagnés par les grands mouvements du monde ouvrier portés par la CGT : congés payés, réduction du temps de travail. Cette nouvelle donne sociale a permis la démocratisation de pratiques culturelles telles que le tourisme.

À la fin du XIXe siècle, de premières associations, comme la Ligue de l'enseignement, et les premiers mouvements d'Auberges de Jeunesse, nés en Allemagne dans les années 1920, proposent des activités de loisir sportives et éducatives et ouvrent des hébergements collectifs.

Après la Seconde Guerre mondiale, la création des comités d'entreprise et de la Caisse nationale d'allocations familiales (CAF) permet l'attribution d'aides financières aux vacances pour les salarié-e-s et les familles ainsi que la création d'un parc important d'équipements de vacances.

240 000 lits seront progressivement construits entre les années 1950 et 1980 par les grands comités d'entreprise où la CGT est majoritairement élue : EDF, SNCF, Air France, etc.). En France, le concept de tourisme social et solidaire regroupe à ce jour l'ensemble des structures à but non lucratif qui se mobilisent pour rendre effectif le droit aux vacances rassemblant plus de 1 600 établissements en 2018 et accueillant 5,3 millions de vacanciers pour 19,3 millions de nuitées.

Le Tourisme Social et Solidaire c'est aussi l'engagement du respect des droits des salarié-e-s travaillant dans leurs structures. Contrairement à la pratique historique de l'industrie touristique, les salarié-e-s travaillant dans ces structures sont associé-e-s à la mise en œuvre du projet politique de leurs organisations, afin que les conditions de déroulement du séjour résident-e-s ne se fasse pas au préjudice des conditions de travail du personnel.

Face à la montée du tourisme de masse à but exclusivement mercantile, la CGT décide en 1985 de créer l'ANCAV-TT (qui remplacera Tourisme et Travail créé en 1944) pour répondre aux besoins des salarié-e-s et de leur famille, des jeunes et des retraité-e-s, mais également des privé-e-s d'emploi.

Ainsi, pendant de nombreuses années, l'ANCAV-TT en lien avec les Comités d'Entreprises gérés par la CGT fera l'acquisition d'un patrimoine immobilier dont les CE auront la pleine gestion et participera activement à la création d'un tissu associatif de proximité.

Depuis 2018, l'ANCAV-TT est devenu ANCAV-SC (Association Nationale de Coordination des Activités Vacances Sport Culture) pour encore mieux répondre aux besoins des salarié-e-s en matière d'Activités Sociales et Culturelles.

L'ANCAV-SC a pour objectif de coordonner l'action de l'ensemble de ses adhérents qui sont nombreux sur 88 départements au total :

- **2000 CSE, CASC (Comités d'Action Sociale et Culturelle), COS (Comités d'œuvres Sociales), et Collectivités dont + de 300 sont copropriétaires de villages de vacances,**
- **19 Associations de Tourisme Social locales, départementales ou régionales, dont Touristra, Léo Lagrange, LTB (Loisirs Tourisme en Bretagne), etc.**
- **Des Associations de Villages Vacances en copropriété et des Sociétés civiles gérantes qui gèrent 44 Villages Vacances.**

Les activités proposées sont diverses : actions culturelles, séjours et circuits en France et à l'étranger, sorties loisir familiales, arbre de Noël, billetterie, tarifs réduits sur un large choix d'activités sportives, culturelles et de loisirs etc.

Pour la CGT, les élu-e-s du CSE de Pôle Emploi Bretagne doivent veiller

- **à ne pas être courtisé-e-s par des commerciaux avides de placer leurs produits de loisirs avec des activités « clés en main » qui encouragent à « consommer » des ASC en dehors de tout projet respectant les valeurs fondamentales d'humanisme, de tolérance, de laïcité et de solidarité**
- **à l'accès du plus grand nombre d'agent-e-s aux ASC au plus près de leur lieu de domicile.**
- **au respect des droits fondamentaux des salarié-e-s accueillant les agent-e-s de Pôle Emploi pendant leurs activités culturelles, sportives et de loisirs.**

C'EST LE MOMENT DE SE RASSEMBLER !
JE CHOISIS UN SYNDICAT DE TRANSFORMATION SOCIALE QUI AGIT ET QUI PROPOSE !
JE ME SYNDIQUE À LA CGT PÔLE EMPLOI BRETAGNE !